



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} mars 2022

PRÉSENTS : Nicole Genin, Simone Combet, Jacques Cuisnier, Félix PEREZ, Gérard Budin, Maurice Cottaz, Geneviève Corbi, Gilbert Batier, Pierre-Yves Durand, Jonathan Dupin, Marie Charpentier, Marie-Alix Riobé.

EXCUSÉS : Michelle Faure (donne pouvoir à Pierre-Yves Durand), Nadège JODAR (donne pouvoir à Marie Charpentier)

LE QUORUM EST ATTEINT

Début de séance : 20 h 30

Secrétaire de séance : Simone Combet



Une minute de silence est observée en mémoire d'un administré qui nous a quittés en février 2022.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Il est rappelé que suite à la démission de Sophie Césal de son poste de conseillère municipale, le conseil municipal est désormais composé de 14 membres.



Ajout de délibération en point n° 7:

- Ajout choix du maître d'œuvre pour les travaux de la mairie et de l'ancienne école.

1/ Délibération subventions aux associations

Associations	Montant des subventions
St Sorlin en fête (dont remboursement assurance st sorlin en roues libres)	530.00€
Club Diamant	500.00€
Les petites bouches	300.00 €
Sou des écoles	22 € par élève
Sorlin Gym	400.00 €
Centre de Planification et d'Education Familial La Tour du Pin	100.00 €
Centre social Odette Brachet	1806.00 €
Coopérative scolaire	300.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

2/ Délibération service PanneauPocket

Madame le Maire présente à l'assemblée le service d'alerte et d'information à destination des citoyens. Ce dispositif est éligible au Plan France relance « Transformation numérique des collectivités territoriales ». Le service est présenté en 3 formules tarifaires comme suit :

1 an d'abonnement	180 € TTC
2 ans d'abonnement + 1 trimestre supplémentaire offert	360 € TTC
3 ans d'abonnement + 1 semestre supplémentaire offert	540 € TTC

- Le choix s'est porté sur l'abonnement de 3 ans à 540 euros avec 1 semestre supplémentaire.

Délibération adoptée à l'unanimité et le conseil autorise le maire à déposer un dossier de subvention au Plan France Relance.

3/ Délibération révision annuelle des tarifs de la SACPA

Mme le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et le Groupe SAS SACPA (fourrière animale).

Pour 2022 le montant est de 0.966 € HT par habitant, ce qui représente un coût total à payer de 730.30 € TTC. Vu le montant, elle demande l'avis de l'assemblée, sachant que ce service fonctionne très bien pour les chiens errants, mais pas pour les chats dits « libres ».

- Il est rappelé que cette adhésion permet de répondre à l'obligation des communes en matière de fourrière animale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4/ Délibération rétrocession à la commune d'une concession de type cavurne

Le Maire expose au conseil municipal qu'une famille ayant acquis une autre concession (tombe 704 – carré 2) afin de pouvoir rassembler les dépouilles dans le cimetière communal le 18.02.2022, demande aujourd'hui de rétrocéder à la commune la cavurne N° 201 carré 3, contre la déduction de la somme de 130 euros à valoir sur l'acquisition de la concession nouvelle d'une valeur de 250 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5/ Délibération création d'un poste d'agent technique communal

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent d'entretien territorial en accroissement temporaire d'activité en raison de l'augmentation des charges de travail pour assurer les missions suivantes :

- Assurer les petites réparations et l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie communale ;
- Les objectifs principaux du poste sont de maintenir les bâtiments et la voirie en bon état de propreté, de sécurité et de fonctionnement.

- Après un contrat OSEZ de 2 mois, un contrat d'accroissement temporaire d'activité en CDD sera proposé au 1^{er} Mars 2022 pour 1 an.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6/ Délibération : mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre CCBD et la commune

Chaque commune doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant :

- Il est défini que le titulaire est Nicole GENIN et le suppléant est Félix PEREZ

Délibération adoptée à l'unanimité.

7/ Délibération : choix du maître d'œuvre pour les travaux sur les bâtiments de la mairie et de l'ancienne école

Le maire présente aux conseillers les tableaux de répartition des honoraires des architectes consultés.

- Une consultation de plusieurs architectes ou maîtres d'œuvres est obligatoire pour les mettre en concurrence et faire un choix parmi les devis reçus.

Le choix s'est arrêté sur la proposition de M. ROZAND, selon les coûts suivants :

- . pour les travaux de la mairie = 13778 € soit 8.30 % de la valeur des travaux à accomplir.
- . Pour l'ancienne école = 18000 € soit 9 % de la valeur des travaux à accomplir.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8/ Point financier – débat d'orientation budgétaire

Mr Perez, adjoint aux finances, explique le projet de budget 2022. Il peut être sujet à modification jusqu'à l'adoption définitive, avant le 15 avril 2022.

dépenses de fonctionnement

<i>pour mémoire</i>			
chap Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	Proposition de Vote 2022
011 charges à caractère général	142 680,00 €	115 887,66 €	150 200,00 €
012 charges de personnel et frais assimilés	173 300,00 €	108 259,00 €	163 300,00 €
014 atténuations de produits	8 500,00 €	7 101,48 €	8 500,00 €
015 provisions pour risques et charges	- €	- €	- €
065 autres charges de gestion courantes	52 900,00 €	44 091,68 €	43 800,00 €
total des dépenses de gestion courante	377 380,00 €	275 339,82 €	365 800,00 €
066 charges financières	30 000,00 €	25 217,69 €	30 000,00 €
067 charges exceptionnelles	18 500,00 €	- €	8 500,00 €
068 dotations aux provisions	9 200,00 €	- €	9 200,00 €
022 dépenses imprévues	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
total des dépenses réelles de fonctionnement	455 080,00 €	300 557,51 €	433 500,00 €
023 virement à la section investissement	195 878,74 €	81 525,14 €	208 763,04 €
042 opé d'ordre de transferts entre section	- €	- €	- €
043 opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct.	- €	- €	- €
total des dépenses d'ordre de fonctionnement	195 878,74 €	81 525,14 €	208 763,04 €
total	650 958,74 €	382 082,65 €	642 263,04 €

Recettes de fonctionnement

<i>Pour mémoire</i>			
chap Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	Proposition de Vote 2022
13 atténuation des charges			
70 produits des serv du domaine des ventes	16 450,00	16 779,34	19 800,00 €
73 impôts et taxes	213 300,00	213 005,86	213 300,00 €
74 dotations et participations	162 600,00	150 277,36	150 554,30 €
75 autres produits de gestion courante	2 000,00	2 057,16	2 000,00 €
total des recettes de gestion courante	394 350,00	382 119,72	385 654,30 €
76 produits financiers	0,00	2,18	- €
77 produits exceptionnels	500,00	1 672,52	500,00 €
78 reprise sur provision			- €
total des recettes réelles de fonctionnement	394 850,00	383 794,42	386 154,30 €
002 opé d'ordre de transferts entre section	256 108,74	0,00	256 108,74 €
042 opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct.	0,00	0,00	- €
total des recettes d'ordre de fonctionnement	256 108,74	0,00	256 108,74 €
total	650 958,74	383 794,42	642 263,04 €
résultat reporté ou anticipé			208 763,04 €

dépenses d'investissement

pour mémoire

Prog	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	RAR repris pour 2021	Proposition de Vote 2022	BUDGET 2022
001	solde négatif reporté	- €	- €	- €	15 565,78 €	15 565,78 €
	emprunt	30 000,00 €	30 386,35 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
72	Batiments Divers	250 000,00 €	10 306,25 €	239 693,75 €	10 306,25 €	250 000,00 €
73	voirie	80 000,00 €	32 862,41 €	47 137,59 €	32 862,41 €	80 000,00 €
86	cimetière, columbarium	10 000,00 €	1 965,44 €	- €	6 500,00 €	6 500,00 €
87	travaux bâtiments	50 262,70 €	1 950,84 €	48 311,86 €	201 688,14 €	250 000,00 €
88	acquisition matériel	30 000,00 €	16 379,87 €	13 620,13 €	- €	13 620,13 €
89	acquisition terrain	- €	- €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
92	ecole	20 000,00 €	4 469,55 €	15 530,45 €	- €	15 530,45 €
93	déplacement doux village	10 000,00 €	3 383,96 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
94	PLU	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
95	lavoir	5 000,00 €	10,08 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
96	accessibilité	- €	- €	- €	- €	- €
97	ENS Valency	5 000,00 €	2 914,00 €	- €	9 500,00 €	9 500,00 €
020	dépenses imprévues	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
	total	520 262,70 €	104 628,75 €	374 293,78 €	339 422,58 €	713 716,36 €

Recettes d'investissement

Pour mémoire

chap	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	RAR repris pour 2021	Proposition de Vote 2022	BUDGET 2022
10	compte 1068	- €	- €		- €	- €
10	FCTVA	21 170,00 €	80 329,39 €		15 223,47 €	15 223,47 €
10	Taxe aménagement	5 400,00 €	8 733,58 €		8 500,00 €	8 500,00 €
13	subv CCdBD Déplct Doux	- €	- €		- €	- €
13	subv CDépt Déplct doux (B)	- €	- €		- €	- €
13	Subvention Dépt amendes de police	- €	- €		- €	- €
13	Subv Dépt rétrocession RD 19	- €	- €		- €	- €
13	Subvention DETR inondations 2011	- €	- €		- €	- €
13	subvention école DETR ©	10 500,00 €	- €		11 064,00 €	11 064,00 €
13	Subvention plan numérique	- €	- €		2 500,00 €	2 500,00 €
13	Subvention Mairie	102 000,00 €	- €		200 000,00 €	200 000,00 €
13	Subvention Clocher (plan de relance)	- €	- €		3 723,00 €	3 723,00 €
13	Subvention ancienne école	5 000,00 €	- €		200 000,00 €	200 000,00 €
13	ENS valency	- €	- €		2 950,00 €	2 950,00 €
13	subv région Esp Public Polyvalent	7 942,08 €	- €		17 825,00 €	17 825,00 €
13	Subv agence de l'eau (plan de desherbage)	- €	- €		5 644,00 €	5 644,00 €
13	restitution CCBD éclairage public	- €	- €		- €	- €
13	Accessibilité	- €	- €		- €	- €
	Emprunt				28 323,85 €	28 323,85 €
28	Amortissements	9 200,00 €	- €		9 200,00 €	9 200,00 €
21	virement de la section de fonctionnement	195 878,74 €	- €		208 763,04 €	208 763,04 €
001	solde d'exécution investt ex précédent	78 471,88 €	- €		- €	- €
	total	435 562,70 €	89 062,97 €	- €	713 716,36 €	713 716,36 €

9/ Informations générales, questions diverses et tour de table :

- lotissement chemin du Gros Châtaignier : nous avons reçu le certificat de non recours en appel des opposants.
- Sécurité routière
Des travaux d'aménagements sécuritaires du virage dit «Cabot » auront lieu à partir du 15 avril pour environ trois semaines. Ces travaux, localisés hors agglomération, sont à l'initiative du Département. Aucun frais ne sera à la charge de la commune.

En ce qui concerne la vitesse excessive dans le village

Suite à une demande du maire lors de la conférence territoriale du Haut Rhône Dauphinois de décembre, un suivi va être organisé par le service Aménagement du Territoire de notre secteur. Du matériel de comptage va être installé temporairement sur plusieurs points stratégiques de la

commune. Les résultats nous seront commentés et des solutions de régulation de la vitesse proposées.

- Les dossiers de demande de subvention pour les travaux de la Mairie et de l'ancienne école sont en envoyés et demandent à être complétés.
- . Elections du 10 avril et du 24 avril :
Ouverture du bureau de vote de 8h à 19h.
3 personnes sont indispensables par tranches horaires qui sont :
De 8h à 11h, de 11h à 14h, de 14h à 17h, de 17h à 19h
- Jonathan DUPIN rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le 26 mars de 9h à 12h. Il est nécessaire de communiquer à ce sujet. Rendez-vous à 9h sur la place de la mairie. Jonathan Dupin est responsable de l'organisation de cet événement.
- Pierre-Yves DURAND a constaté que le PAV était sali par des incivilités de certains concitoyens. Il va écrire un article à ce sujet à paraître dans le prochain Sorl'info.
- Geneviève CORBI rappelle que la commission culturelle va se réunir pour un atelier laine en avril. A cet effet un carton pourra être mis à disposition sous le préau pour récolter dans les mois précédents de la laine et autres pour démarrer cet atelier dans les meilleures conditions. Nous le rappellerons dans le Sorlinfo.
- Jacques CUISNIER se fait l'écho de Michelle Faure qui émet le souhait d'organiser la fête de la nature dans le mois de mai. Voir à contacter l'école et les associations désireuses de s'associer à ce projet.
- Marie-Alix RIOBE continue de se renseigner pour l'édition et la vente de cartes postales du village.
- Gérard BUDIN confirme l'abattage d'un saule près du lavoir de l'Abreuvoir. Il rappelle le mauvais état des chemins de l'Abreuvoir, de Puise Eau et du Château.
- Maurice COTTAZ confirme que la dissolution du syndicat des marais suit son cours. L'entretien des cours d'eau doit être effectué par les propriétaires des terrains concernés, dorénavant et cela deviendra obligatoire.
- Une reprise de concessions du cimetière sera effectuée au cours de l'année 2022.

Fin de la séance : 22h30